



Zoom sur Dax
Ville du bien vivre
P. 4



Interview croisée
Bernard Junières,
Patrick Panouillères et
Ludovic Legendre
P. 6-7-8

Passerelle

LE MAGAZINE DES EXPERTS-COMPTABLES D'AQUITAINE • JUIN 2011

N°50

Des chiffres et des hommes

Gironde • Landes •
Lot-et-Garonne • Pyrénées-Atlantiques

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Aquitaine

Numéro 50... Voilà un beau millésime !

À cette occasion, le comité de rédaction de *Passerelle* a choisi de vous faire partager un petit voyage dans le temps.

Vous trouverez dans les pages de ce numéro, quelques images d'archives des 49 premiers numéros de *Passerelle*. Vous constaterez avec nous combien le visuel qu'il développe a su se dynamiser, se moderniser, véhiculant par cela une image résolument nouvelle de notre profession. La diversité des thèmes évoqués témoigne d'une profession ouverte sur la vie de la cité, prête à accompagner les changements de son environnement.

Nous saluons à cette occasion, l'ensemble des élus qui, au fil des mandatures, ont contribué, par l'un ou l'autre article, à assurer la parution de notre magazine et permettre ainsi à notre conseil régional d'être régulièrement présent dans les cabinets, mais également auprès de tous ses interlocuteurs du monde économique et politique, et à construire l'image de marque positive de notre profession aujourd'hui.

Pour éclairer ces images, nous avons interrogé Bernard Junières, président de notre conseil de l'Ordre de 1967 à 1969, Ludovic Legendre, actuel président du Club des Jeunes Experts-Comptables, et Patrick Panouillères, notre président, en médiateur inter-génération. Mais en réalité, il ne fut pas besoin de médiation...

Ils sont tous d'accord ! Ils nous font partager avec émotion leurs constats et leurs espoirs. Pas question de débit, de numéro de formulaire ou de norme IFRS... Non, vous trouverez dans ces témoignages la fierté d'appartenir à une profession qui vit et évolue avec son temps, constante dans ses valeurs et dans ses convictions :

- Oui ! Notre profession a changé. Elle a grandi, s'est adaptée à de nouveaux outils, a accompagné ses clients, le monde économique, à travers des périodes troubles. Elle a créé la confiance avec les chefs d'entreprises au quotidien.
- Oui ! Elle évoluera encore dans les années qui viennent. Réforme de l'ordonnance et de la réglementation, ouverture sur de nouveaux marchés, nouveaux comportements au travail : elle saura s'adapter et mériter la confiance.
- Oui ! Notre profession a su développer et pérenniser des valeurs éthiques et humaines qui font la fierté de ses ressortissants, toutes générations confondues. Du baume au cœur... Savourez la lecture de ce 50^e numéro !

Le comité de rédaction

Culture & découvertes

- Zoom sur Dax, ville du bien vivre 4
- Claude Onesta : le vrai patron des experts ! 4

Dossier : Des chiffres et des hommes

- S'il vous plaît, dessine-moi un expert-comptable ! 5
- Interview croisée entre Bernard Junières, Patrick Panouillères et Ludovic Legendre 6-7-8
- *Passerelle* d'hier et d'aujourd'hui 6-7-8

Échos des commissions

- Prestation de serment et cérémonie des vœux 2011 9

Vie des départements

- Un pôle de coordination départementale actif ! 10
- Lot-et-Garonne : Nouveau dispositif CIP et CMA en Val de Garonne Gascogne 10
- Béarn : Pau, porte des Pyrénées 10

Zoom sur Dax • Ville du bien vivre



23 septembre 2011 - Assemblée générale à Dax, la ville du bien vivre

La ville de Dax a traversé l'Histoire et les grandes époques ont marqué cette ville du Sud Ouest. Des thermes romains aux fêtes taurines, Dax a su allier tradition, modernité et douceur de vivre. Cette année, l'assemblée générale des experts-comptables d'Aquitaine se déroulera sous les doux auspices dacquois.

DAX, 1^{re} ville thermale de France

Première station thermale de France, Dax accueille chaque année plus de 47 000 curistes, essentiellement en rhumatologie et phlébologie. Ce sont les romains qui ont révélé les vertus des eaux et des boues thermales. La ville a su se doter d'une usine consacrée

à l'extraction, au traitement et à la maturation de la boue thermale. Cette unité de préparation du péloïde, assortie d'un laboratoire de recherche et de contrôle, garantit un niveau médical incontestable à cette richesse ancestrale.

Dax : ville d'histoire

De l'occupation romaine, Dax conserve des remparts du IV^e siècle, détruits en partie au XIX^e siècle. D'autres vestiges de l'époque romaine subsistent dans la crypte archéologique. La cathédrale, d'abord romane puis gothique, fut reconstruite au XVII^e siècle. Le patrimoine de la ville fut enrichi par la fontaine chaude construite au début du XIX^e siècle sur l'emplacement des anciens thermes romains.

Puis, à partir de 1927 dans le plus pur style Art Déco naissent l'Atrium et le Splendid, qui nous recevront pour notre assemblée générale.

Dax en fête

Ville de tradition taurine, ses arènes qui datent de 1913 accueillent chaque année 80 000 passionnés de corrida et de courses landaises. Autour du 15 août, Dax s'enflamme pour 6 jours et 6 nuits de fête, c'est la feria qui attire chaque année plus de 800 000 festayres dans toutes les rues du cœur de la ville. En septembre, le festival *Toros Y Salsa* fait danser la ville pendant tout un week-end au rythme de la salsa et autour de la corrida.

Dax, ville du bien vivre

Chaleureuse par nature, Dax est douce par vocation. Dans un environnement urbain préservé, cette cité verte et fleurie offre aux amoureux de la nature près de 50 hectares de parcs et jardins. La ville honore également le ballon ovale à travers son club aux couleurs rouge et blanc. La pelote basque s'y pratique également au Jaï Alai et au Trinquet des Charmilles.

Avant tout landaise, elle conserve aussi le respect des traditions, et il fait bon s'y arrêter pour une halte gastronomique. Dans un pays de douceurs et de senteurs, Dax est une ville où il fait bon vivre.

L'équipe organisatrice de l'assemblée générale des experts-comptables sera très heureuse de pouvoir vous accueillir dans ces très beaux cadres landais ! En souhaitant vous voir très nombreux à notre assemblée générale, nous vous disons Adishatz !

Éric Fayette - Vice-président



Claude Onesta •

Le vrai patron des experts !

Entraîneur de l'équipe de France de handball multimédaille, Claude Onesta sera l'invité de l'assemblée générale du conseil de l'Ordre des experts-comptables d'Aquitaine le 23 septembre prochain à Dax. À cette occasion, il soulignera, au cours de la conférence qu'il animera, l'importance du facteur humain tant dans le sport que dans le milieu de l'entreprise, et défendra son adage « Ce sont les hommes qui font la différence pour gagner ! ».

Il développera également les thèmes qui lui sont chers tels que l'esprit d'équipe, la cohésion du groupe, ou la fédération d'une équipe autour de nouveaux objectifs, etc. Autant de sujets qui peuvent s'appliquer dans le monde du sport et dans celui de l'entreprise.

Est-ce donc un hasard si les joueurs qu'il a conduits sur les plus hautes marches des podiums internationaux sont surnommés « les experts » ?



DOSSIER //

DES CHIFFRES ET DES HOMMES

S'il vous plaît... dessine-moi un expert-comptable !

Le 22 juillet 2010, quelque part en Aquitaine :

« Papa, c'est quoi un expert-comptable ? »

« Un expert-comptable, c'est celui qui fait profession habituelle de réviser et d'apprécier les comptabilités des entreprises et organismes auxquels il n'est pas lié par un contrat de travail. Il fait aussi profession de tenir, centraliser, ouvrir, arrêter, surveiller, redresser et consolider les comptabilités des entreprises et organismes auxquels il n'est pas lié par un contrat de travail. Il peut aussi organiser les comptabilités et analyser par les procédés de la technique comptable, la situation et le fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économique, juridique et financier, et peut aussi accompagner la création d'entreprise sous tous ses aspects comptables ou à finalité économique et financière¹. Tu vois, c'est ça aujourd'hui un expert-comptable. »

« Mais demain, les experts-comptables pourront aussi assister dans leurs démarches déclaratives à finalité fiscale, sociale et administrative, les personnes physiques qui leur ont confié les éléments justificatifs et comptables nécessaires aux dites démarches. Ils pourront également ouvrir plus largement le capital et l'accès aux droits de vote de leurs sociétés d'expertise-comptable, détenir plus de mandats sociaux qu'aujourd'hui et même, détenir des participations financières dans des sociétés non inscrites au tableau de l'Ordre, ou encore exercer des activités qui, jusqu'à présent, leur sont interdites, comme par exemple réaliser des actes de commerce, manier des fonds, etc. En effet, il faut bien transposer la directive « services » du 12 décembre 2006 ! »

« L'expert-comptable, c'est donc celui qui peut tout faire ? »

« Ah, non ! Pas encore... »

Le lendemain, la loi du 23 juillet 2010 traduisait cette démarche européenne initiée par l'ancien commissaire européen au marché intérieur Frits Bolkestein... Alors bien-sûr, cette réforme a apporté son lot de nouveautés importantes pour l'exercice professionnel quotidien des experts-comptables et semble ouvrir de nouveaux horizons dans l'exercice professionnel dont certains sont plutôt positifs, comme l'ouverture du capital des sociétés pour développer l'interprofessionnalité ou l'accompagnement du particulier. En revanche, d'autres nouveautés, d'ailleurs les plus attendues, nécessitent une vigilance particulière dans leur mise en application. C'est le cas de l'exercice d'activités commerciales accessoires, de la prise de participation dans les sociétés non inscrites, ou encore du maniement de fonds qui sont strictement subordonnés à l'entrée en vigueur d'autres textes (décret, arrêté portant sur

le règlement intérieur de l'Ordre et les normes professionnelles). Dans le fond, cette réforme pourrait, à première vue, être considérée comme un véritable tournant de la profession d'expert-comptable et ouvrir une réflexion sur la compatibilité de l'exercice d'activités non réglementées avec d'autres activités réglementées telles que l'expertise-comptable ou le commissariat aux comptes.

Mais, la loi du 23 juillet 2010, en soulignant à plusieurs reprises les fondamentaux que sont la déontologie et l'indépendance, est aussi et surtout une occasion de confirmer que le socle des valeurs de l'expertise-comptable ne s'est pas érodé depuis son origine. Cette modification de l'ordonnance de 1945 annonce donc la naissance d'une profession réglementée au sein de laquelle il sera possible d'exercer des activités non réglementées. Mais à elle seule, la loi du 23 juillet reste insuffisante pour que toutes ses dispositions soient applicables car d'une part, il faut encore attendre les textes d'application qu'elle prévoit, et d'autre part, elle reste inopérante au regard de l'exercice du commissariat aux comptes.

Certaines dispositions, essentiellement relatives aux aspects formels, sont ainsi immédiatement applicables. C'est le cas de l'assistance aux particuliers, du libre choix de la forme juridique des sociétés d'expertise-comptable, des nouveaux seuils de détention du capital et des droits de vote par des experts-comptables dans les sociétés d'expertise-comptable², de la limitation de l'obligation d'être expert-comptable aux seuls mandats de gérant, de président du conseil d'administration ou de membre du directoire, de la détention de participations dans des sociétés non inscrites au tableau de l'Ordre, et de l'absence de limitation du nombre de mandats de gérant, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance détenus par un expert-comptable.

En revanche, la plupart des véritables nouveautés, portant d'avantage sur l'ouverture à des missions pouvant intéresser les experts-comptables (et leurs clients) sont subordonnées à la parution de textes d'application pour assurer le respect de nouvelles obligations, définir l'exercice de nouveaux droits et pérenniser le développement des cabinets. C'est le cas notamment de la possibilité d'exercer, à titre accessoire, une activité commerciale, du maniement de fonds, et de la détention de mandats sociaux dans des sociétés non inscrites au tableau de l'Ordre. Il ne faut donc pas s'engouffrer trop précipitamment dans cette réforme encore partiellement illisible aujourd'hui afin que l'expert-comptable demeure une valeur repère au sein d'une profession de référence caractérisée par des valeurs d'éthique et de déontologie.

Alex Levasseur - Secrétaire général

1. Art. 2 Ordonnance du 19 septembre 1945.

2. Plus de la moitié du capital et plus des 2/3 des droits de vote doivent être détenus par des experts-comptables.





Interview croisée entre Bernard Junières, Patrick Panouillères et Ludovic Legendre

Ce cinquantième numéro de *Passerelle* nous donne l'occasion d'une rétrospective mais également d'une projection de la profession dans l'avenir. Nous avons réuni trois générations, avec Bernard Junières, ancien expert-comptable passionné, président du conseil régional de 1967 à 1969, Patrick Panouillères, président actuel de l'institution, et Ludovic Legendre, président du Club des Jeunes Experts-Comptables d'Aquitaine. Ils nous conteront leurs expériences et leur vision de ce qu'a été la profession, définiront ce qu'elle représente aujourd'hui, et tenteront de déchiffrer les évolutions à venir.



Passerelle n° 11



Passerelle n° 14



Passerelle n° 22



Bernard Junières :

C'est vrai que j'ai assisté à une évolution considérable sur deux plans. D'abord parce qu'après mes études de droit, mon père m'a proposé de faire de l'expertise-comptable, et c'est vrai qu'à cette époque, rares étaient les parents qui conseillaient ce métier à leurs enfants car ce n'était pas très valorisant. Aujourd'hui, expert-comptable et commissaire aux comptes sont devenues des professions reconnues et je suis fier de cette évolution. Nous sommes passés de comptable teneur d'écritures à conseiller d'entreprise qui accompagne les dirigeants dans leur développement, qui les assiste lorsqu'ils ont des difficultés... C'est devenu un rouage important de l'économie et je peux dire que j'ai vécu cette transformation. Le deuxième point important vient de l'informatique ! La plupart des livres étaient tenus à la main ! J'ai connu cette époque-là et il faut avouer qu'il n'y a pas beaucoup de professions qui ont évolué aussi rapidement que la nôtre. L'informatique a permis de développer une assistance technique qui a facilité considérablement l'exercice de notre métier. La profession a mis tout en œuvre pour s'adapter à cette révolution. Cet effort est un atout majeur pour faire face aux défis et l'Ordre des Experts-Comptables y a joué un rôle important.

Patrick Panouillères :

Un petit rappel concernant l'évolution de la reconnaissance du métier : la dernière loi de finances rectificative de 2010 octroie désormais le statut de tiers de confiance à tous les experts-comptables, ce qui est très important pour l'identification de la profession. De mon côté, j'ai également connu la révolution informatique car j'ai débuté avec le papier, le décalque, les journaux, les grands cahiers avec les colonnes... D'ailleurs, je suis reconnaissant envers l'informatique sans quoi j'aurais sûrement arrêté le métier ! Après ça, tout a évolué à une vitesse incroyable... Le positionnement de l'Ordre a évolué aussi. C'est vrai qu'au départ, son action était purement axée sur l'aspect réglementaire. L'Ordre s'organise autour des réglementations pour ses aspects éthiques, déontologiques, disciplinaires, pour la conciliation professionnels/clients... Mais désormais, il y a une part de budget importante pour la communication.

Nous menons une action forte pour promouvoir la marque d'expert-comptable, nous organisons toute une série de manifestations tournées vers l'extérieur ou vers les jeunes : des matinales avec les journaux, le *Passerelle*, des newsletters, la Nuit qui Compte... Ce qui fait que l'on peut développer notre politique ordinaire vers les institutionnels, le monde politique, les magistrats... Il y a également une évolution en matière de représentation vis-à-vis des départements. N'oublions pas non plus la compétence, un minimum requis, le fait d'assurer la formation de ses membres, d'organiser un maximum de rendez-vous d'experts, non seulement sur la Gironde à Bordeaux, mais aussi en départements.

Ludovic Legendre :

J'ai moi même passé deux ans dans un cabinet où j'utilisais des cahiers de papiers, des balances carrées, la balance fournisseur tapée sur machine à bande... Et je trouve au contraire que c'était très formateur. Aujourd'hui, les gens qui ne font que de l'informatique ne maîtrisent plus les bases de la comptabilité et c'est dommage. La révolution informatique, je l'ai connue en partant du papier, je suis arrivé dans différentes structures avec mise en place de la révision assistée par ordinateur, et aujourd'hui, mon bureau, c'est zéro papier, zéro dossier client, ni en dossier annuel, ni en dossier permanent. La révolution informatique se retrouve là et l'outil informatique n'a pas fini d'évoluer.

Mais la vraie révolution pour moi va porter sur le fond de notre métier. C'est-à-dire que nous sommes passés d'un métier d'enregistrement à un métier de conseil et d'accompagnement. Nous ne sommes qu'au début de ce changement, c'est la relation que l'on a avec le client qui va évoluer. Nous allons passer d'un expert-comptable qui était un notable, à un prestataire de service comme les autres avec lequel on va négocier. Évolution difficile pour nous car cela va changer nos obligations en terme de méthodes de travail, sans compter la concurrence qui arrive à grands pas. Notre plus grosse évolution se trouvera là, sur cet aspect conseil et relation client. Notre quotidien d'expert-comptable aujourd'hui, c'est faire un peu de bilans, beaucoup d'accompagnement client et de la commercialisation, chose qui n'a rien à voir avec ce qu'il y avait encore il y a 10 ans.

Patrick Panouillères :

Et le rôle de l'institution est d'accompagner la profession dans cette évolution, chose que nous parviendrons à surmonter grâce à nos principes et nos valeurs repères. En effet, la loi du 23 juillet 2010 ouvre la porte à des activités commerciales non réglementées et l'Ordre a pour mission de veiller à ce que les principes fondamentaux soient toujours respectés. La devise « Science, Indépendance, Conscience » doit être véritablement le garde-fou de cette évolution et, en tant que président, j'y veillerai personnellement.

Bernard Junières :

Justement, en 1984, l'Ordre m'avait demandé de faire une petite conférence lors de l'assemblée générale afin que les experts-comptables ne se contentent pas des aspects réglementaires, pour qu'ils élargissent leurs horizons et pour les inciter à prendre un nouveau virage... J'avais donc fait un point sur les clés de la réussite en tant qu'expert-comptable et sur le fait de devoir s'astreindre d'abord à être un bon comptable avant de vouloir faire du conseil de haut niveau. Un des aspects le plus important de notre métier, c'est l'aspect humain

Suite >>



Passerelle n° 23



Passerelle n° 34



Passerelle n° 38



car nous sommes devenus de vrais conseillers d'entreprises. Voici quelques-unes de mes lignes : « En vérité, il y a peu de métiers plus passionnants que celui qui consiste à s'immerger progressivement au fonctionnement de l'entreprise, à sentir battre son pouls à travers une situation établie, à porter un diagnostic sur son évolution, à distinguer ses points forts, à aider le chef d'entreprise dans sa tâche, à partager ses soucis, ses inquiétudes et ses expériences, à apporter le meilleur de soi-même pour aider l'affaire à prospérer, en un mot, en mettant de la chaleur humaine dans l'exercice d'un métier qui s'appuie sur une technique mais qui doit largement la dépasser. Avant d'être un expert, il faut être un comptable confiant. »

Je pense que cet aspect humain est très important, il faut essayer de comprendre les problèmes du chef d'entreprise, l'épauler en tenant compte de sa psychologie. Il y a des clients qu'il faut pousser, d'autres qu'il faut retenir, cet aspect humain ne s'apprend pas à la faculté mais c'est la vie d'un expert-comptable de tous les jours. La dimension humaine est une chose très importante sur laquelle on ne met pas assez l'accent. Après, si vous faites votre travail avec une grande indépendance d'esprit, avec rigueur, et si vous savez faire les choses avec un peu de doigté, vous finissez par acquérir une certaine réputation. Et en définitive, la satisfaction du métier, c'est d'arriver à être reconnu par quelqu'un de sérieux et de valable.

Ludovic Legendre :

Pour moi, l'évolution du métier, c'est l'image vis-à-vis des clients plus que l'image entre confrères. Si on ne veut pas tomber dans le stéréotype du consultant lambda qui se développe de plus en plus en ce moment, je pense que nous devons nous appuyer sur la marque expert-comptable. Demain, de la comptabilité, tout le monde en fera, mais ce n'est pas pour autant que ces personnes seront experts-comptables. L'expert-comptable doit apporter non seulement de la compétence, mais également de l'éthique et de la capacité d'indépendance pour donner de vrais et de bons conseils afin que le client fasse le bon choix.

Bernard Junières :

Notre force, c'est l'accompagnement des chefs d'entreprises : tous les trimestres, on fait le point, on discute, on vit avec eux... Et c'est cette proximité qui fait notre atout majeur par rapport aux autres professionnels. La plupart des consultants n'ont pas cette permanence d'accompagnement qui crée une véritable relation de confiance entre le client et l'expert-comptable.

Patrick Panouillères :

On entend de plus en plus qu'on s'achemine vers une déréglementation, ce que je ne souhaite pas personnellement. Il y a des remparts à cela : la déontologie professionnelle et la notion d'Ordre. En effet, ce n'est pas parce qu'il y aura déréglementation qu'il y aura suppression de l'Ordre. L'Ordre assure le respect des règles déontologiques et de l'éthique des membres de la profession. Après, il y a le contrôle qualité interne qui assure l'image des professionnels experts-comptables.

Ludovic Legendre :

Pour accompagner l'évolution de la profession, nous devons donc être des techniciens mais surtout des conseillers de chefs d'entreprises et faire en sorte de rester ce premier interlocuteur. Cela, grâce à la marque d'expert-comptable défendue par l'institution.



Vous l'aurez compris :

Si la technique reste le socle de notre profession, ses valeurs sont dans l'indépendance, la dimension humaine et la passion du travail de qualité. Autant d'éléments qui traversent le temps et ont parsemé les 49 premiers numéros de *Passerelle* ! Nous remercions Bernard Junières, Patrick Panouillères et Ludovic Legendre d'avoir accepté de nous faire partager leurs idées, leurs expériences, leurs envies, et surtout, leur passion envers la profession et espérons que les jeunes experts-comptables de la promotion « Nicolas de Tavernost » sauront faire vivre cette passion avec autant d'enthousiasme !



Passerelle n° 41



Passerelle n° 47



Passerelle n° 49



Prestation de serment et cérémonie des vœux 2011

Ce mardi 11 janvier a été un moment particulièrement important dans la vie de notre Ordre : dans une belle unité de temps, de lieu et d'action, s'est déroulée une chaleureuse pièce en trois actes dont les principaux acteurs furent les nouveaux experts-comptables inscrits en 2010.

Admirablement reçus dans les salons de l'hôtel de ville de Bordeaux, accueillis par M. Gaüzère, conseiller municipal en charge de l'économie, nos jeunes inscrits eurent la chance et le privilège de rencontrer Nicolas de Tavernost, parrain de leur promotion. Pendant plus d'une heure, ils purent ainsi échanger avec ce brillant capitaine... d'industrie aux manettes d'M6 et des Girondins de Bordeaux. Les questions furent précises et Nicolas de Tavernost expliqua en quoi l'apport des hommes du chiffre, experts-comptables en tête, est nécessaire pour la bonne gestion des entreprises. Furent abordés les outils de gestion, les méthodes de valorisation, la gestion d'un groupe aux multiples facettes, mais également l'importance de l'ouverture d'esprit et la recherche systématique d'innovations, de nouveaux produits. On comprend ainsi comment M6 est devenue la chaîne qui monte ! Mis à part les recrutements du Mercato, aucune question ne fut taboue !

Vint enfin le grand moment, et c'est avec une réelle émotion que Bruno Jotrau, notre déjà past-président dont les mots d'accueil donnèrent le tempo émotif, donna la parole à Patrick Panouillères a qui incombait la lourde tâche d'accueillir nos 300 invités, de leur souhaiter au nom de notre conseil ses vœux les meilleurs à l'aune de cette nouvelle année, et enfin d'accueillir officiellement ces 34 nouveaux diplômés.

Fidèle à son souci de l'Ordre et aux sirènes du modernisme, la parité fut parfaitement respectée : 17 femmes et 17 hommes constituent la promotion Nicolas de Tavernost. En citant Frédéric Dard et Albert Einstein, Patrick Panouillères a insisté sur les valeurs et d'abord sur celle d'appartenir à un Ordre ; appartenance qui ouvre des droits mais également des devoirs, origines de la prestation de serment. Combien de fois prêterons-nous serment dans notre vie ? Une fois, deux fois ? Chacun put ainsi bien appréhender la solennité de l'instant. Enfin, Patrick rappela la devise de notre profession : « Science, Conscience et Indépendance » en rajoutant une qui mériterait de figurer sur le même plan que les autres, « confraternité » !

Armés de ces belles pensées, nos impétrants eurent un moment unique quand chacun dut jurer « d'appliquer et de faire appliquer la loi et les règlements dans ses travaux » avant de se voir remettre

leur diplôme si chèrement acquis des mains de Nicolas de Tavernost ! Pour avoir été présent sur l'estrade et les avoir félicités personnellement (tout comme leur prestigieux parrain et leur non moins prestigieux président), je peux vous assurer que l'émotion était très forte, tant pour eux que pour nous, car s'il est important d'entrer dans une nouvelle famille, il est tout aussi émouvant d'accueillir de nouveaux membres et de leur souhaiter la bienvenue, pour de longues années...

Une fois ce fort moment écoulé, Patrick reprit la parole pour rappeler les principaux axes de sa mandature qui sont, rappelons le :

- Une présence toujours forte de notre institution en département avec la poursuite de la décentralisation de nos réunions et la mise en place de visioconférences.
- La poursuite des efforts entrepris pour continuer de promouvoir la dématérialisation, car la crédibilité de notre institution (et donc sa force) vis-à-vis des pouvoirs publics passera nécessairement par une adhésion massive de notre profession à ces outils, pour notre plus grand bénéfice personnel. Il n'est pas si fréquent qu'intérêt collectif et particulier se rejoignent : c'est indubitablement le cas ici.
- Continuer les démarches entreprises envers les jeunes qui sont l'avenir de notre profession. À cet égard, les liens entre notre Ordre et le CJEC, l'ANECS et les étudiants d'une manière plus générale doivent continuer à être renforcés.
- Enfin, nous sommes convaincus que, pour exister, il faut être entendus. La communication envers le monde économique, judiciaire et politique doit ainsi être poursuivie et accentuée. Le déroulement de cette prestation à l'hôtel de ville de Bordeaux et l'excellent accueil qui nous fut réservé ne peuvent à cet égard que nous combler.

Ce bel ensemble fut dignement clôturé par un délicieux cocktail qui fut l'occasion d'échanges conviviaux.

Bertrand Laffort - Vice-président



Un pôle de coordination départementale actif !

Les délégués départementaux assurent la continuité des décisions et travaux de votre conseil régional sur l'ensemble du territoire, représentent, au niveau départemental, l'ensemble de nos confrères et portent les valeurs de notre institution.

Sur la période 2010-2011, les différentes actions de l'institution ont à nouveau bénéficié du relais de la coordination départementale vers différents publics. Nous avons et travaillons sur trois axes :

La proximité

Les délégués départementaux et l'ensemble des élus ont été, encore cette année, très présents auprès des consœurs et confrères à travers des manifestations ou réunions. La nouveauté cette année a été la mise en place d'une réunion du pôle coordination entre les différentes chambres ou clubs départementaux (le 25 février 2011), avec comme objectif l'échange sur les actions menées dans chaque département afin de mettre en commun les outils ou supports utilisés. À cette réunion était également présent le président du CJEC, Ludovic Legendre, pour collaborer avec les chambres départementales et renforcer ainsi la présence du CJEC dans les départements.

Les jeunes

Nous avons maintenu la rencontre annuelle avec le recteur d'académie pour étudier la mise en place d'un plan de communication et d'information destiné aux jeunes et avons animé différentes réunions de présentation de la profession dans les collèges et lycées de la région.

La profession était également présente à l'occasion de divers forums des métiers, ainsi que sur les principaux salons étudiants d'Aquitaine.

Les relations institutionnelles

Dans tous les départements, nous avons renforcé les échanges avec les préfetures et participé aux différentes réunions de travail initiées par les préfets dans le cadre du financement de l'économie. Les journées de formation et d'information destinées aux magistrats et officiers de police judiciaire ont été reconduites dans le ressort des cours d'appel de notre région.

Nous avons également poursuivi nos échanges réguliers avec les chambres consulaires, les avocats, les notaires, les URSSAF, les DRFIP, la Banque de France, les comités locaux et les différents services de l'État et avons accueilli leurs représentants lors de dîners ou de déjeuners organisés dans les Landes, le Pays basque, le Béarn et le Lot-et-Garonne.

Enfin, nous avons enclenché certaines relations avec des élus politiques et nous souhaitons élargir nos contacts.

Éric Fayette - Vice-président en charge de la coordination départementale



Lot-et-Garonne •

Nouveau dispositif CIP et CMA en Val de Garonne Gascogne

Depuis le 2 mars dernier, le bassin marmandais dispose d'un Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) et d'un Centre de Médiation et d'Arbitrage (CMA). Il nous est apparu évident que les experts-comptables locaux devaient être partie prenante dans ce projet. C'est pourquoi la chambre départementale de Lot-et-Garonne a accepté d'être un des membres fondateurs dans chacune des deux associations. Nos confrères marmandais s'impliquent concrètement, Philippe Poitriau ayant été désigné trésorier du CIP, et concernant le CMA, Philippe Crestia et Bernard Denois s'étant portés candidats aux fonctions de médiateurs.

L'objectif du CIP est de développer la prévention afin d'éviter le plus en amont possible les dépôts de bilan. Ce dispositif, même s'il est

complètement indépendant, vient en complément de la mission de prévention dévolue au tribunal de commerce d'Agen.

Le CMA, quant à lui, a pour objectif de proposer un mode de proximité alternatif de résolution des conflits. Dans le cas où la médiation n'aboutirait pas, l'arbitrage prendrait alors le relais.

Je ne peux terminer cet édito départemental sans féliciter chaleureusement notre confrère et ami Patrick Panouillères, au nom de tous les confrères Lot-et-Garonnais, pour son élection à la tête du conseil de l'Ordre d'Aquitaine, et lui dire combien nous sommes fiers que le premier président non girondin soit un Lot-et-Garonnais !

Alain Bersans - Délégué départemental de Lot-et-Garonne



Béarn • Pau, porte des Pyrénées

Les 29 et 30 mars 2011, le conseil de l'Ordre tenait sa session trimestrielle à Pau. Accueillis le premier jour dans les locaux hautement confidentiels de Turbomeca, les 24 élus ont été reçus le lendemain à la communauté d'agglomération de la ville de Pau. Une occasion de redécouvrir cette cité régionale qui vit naître Henri IV et Jean-Baptiste Bernadette, devenu roi de Suède. Sa maison natale héberge désormais un musée.

Au pied des Pyrénées, Pau est le cœur d'un territoire de 250 000 hommes et femmes forts d'une identité commune basée sur la paix, le partage et la passion.

C'est une destination « sport nature » avec un stade d'eaux vives, le golf le plus ancien du continent, des sentiers de randonnée... La nature est omniprésente en ville, dans les nombreux parcs et jardins qui la composent ou sur des parcelles entretenues par des brebis, en écho à leurs sœurs des estives.

Destination culturelle avec le château de Pau, sa mise en lumière et le parcours spectacle nocturne dans les jardins du château, Pau est aussi le pays de la bonne chère avec de nombreux produits du terroir, des vins du Jurançon à la poule au pot en passant par le foie gras ou le fromage de brebis.

Outre son cadre de vie incomparable, ce territoire peut se prévaloir d'une économie innovante et tournée vers l'international : géosciences, agroalimentaire, aéronautique, filière équine et Pau Broadland Country, le premier réseau très haut débit de France. Ce territoire a tous les atouts pour séduire le temps d'une journée, d'un week-end ou pour toute une vie et faire adopter la marque « Pau, porte des Pyrénées », lancée en janvier 2011.

François Groc - Délégué départemental avec le concours de la municipalité de Pau

Experts Comptables,

Vous savez que la responsabilité de Dirigeant peut être une menace pour le patrimoine de vos clients et vous recherchez un contrat qui sécurise* leurs biens propres, découvrez le contrat « Responsabilité du Dirigeant » de Crédit Agricole Assurances en partenariat avec Hiscox.

Contactez votre
interlocuteur privilégié
Crédit Agricole d'Aquitaine
ou contactez le

► N°Cristal 0 969 365 615

APPEL NON SURTAXÉ

(choix 1 Assurances
+ choix 2 Pros)

* Dans les limites fixées au contrat



CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE
- Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 491 - 304, bd du Président Wilson - 33076 BORDEAUX CEDEX - RCS BORDEAUX 434 651 246.

CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société anonyme au capital de 1 101 549 210 €. 50/56, rue de la Procession - 75015 Paris. Immatriculée sous le n° 451 746 077 RCS Paris.

Ce contrat est assuré par Hiscox Insurance Co. Ltd via sa succursale française et par l'intermédiaire de HISCOX ASSURANCES SERVICES, SARL au capital de 3 512 715 €. 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 401 121 090 000 39, agissant au nom de Hiscox Insurance Company Ltd société d'assurance de droit anglais dont elle est la succursale et dont le siège social est sis 1 Great St Helen's à Londres (EC3A 6HX).



Chefs d'entreprises, s'engager à vos côtés c'est vous apporter chaque jour des preuves.

Banque de référence des PME*, la Banque Populaire vous soutient dans la réussite de vos projets de développement quel que soit **votre besoin**. Elle vous accompagne dans vos projets d'investissement, votre cycle d'exploitation, la gestion de votre trésorerie, votre action à l'international, l'organisation de vos fonds propres, la motivation de vos salariés ou encore la valorisation de votre patrimoine privé.

Venez parler de vos projets à un Conseiller Banque Populaire ou rendez-vous sur www.entreprises.banquepopulaire.fr



Banque et populaire à la fois.

* N°1 sur le marché de la PME (Périmètre Enseignes - Enquête Sofres 2009).
* N°1 sur la distribution des prêts à la création d'entreprise (Enquête Oséo fin août 2010).

www.banquepopulaire.fr